

6 ème Trophée Gazelec Yvelines - Règlement

Cette compétition inter-club se déroulera le vendredi 15 mai 2015
sur le Golf de la Vaucouleurs - parcours La Rivière.

Elle est ouverte à tous les joueurs licenciés des sections golf des CMCAS
des régions Ile de France, Normandie et Orléans
Le nombre de joueurs par équipe sera limité, dans un premier temps, à 12 .

La compétition se déroulera en Shot gun - départ à 9h 30 balle sur tee

Forme de jeu

Compétition individuelle en stableford sur la base des règles de la FFG et des règles locales
du golf de la Vaucouleurs

Index 0 à 18 départ des blancs et des bleus - autres index départ des jaunes et des rouges

Le classement par équipe sera établi à partir des 5 meilleurs scores en brut.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes le nombre de birdie réalisés dans les cinq scores retenu
départagera les équipes et, en cas de nouvelle égalité le nombre de par.

Le classement individuel en brut et en net sera complété par un concours de drive messieurs et dames et un
concours d'approche.

Compte tenu du nombre limité de joueurs par équipe les index supérieurs à 36 seront ramenés à 36

Comité de l'épreuve-arbitrage

Le Comité d'organisation de cette épreuve est constitué de Daniel Le Ruyet, Denis Simon et Pierre –Eric Gars

Prix

Un trophée sera remis à l'équipe vainqueur qui le remettra en jeu lors de l'édition suivante.

Le trophée sera conservé par l'équipe gagnante en cas de trois victoires consécutives.

3 prix classement brut pour les messieurs et pour les dames

Deux trophées seront remis pour le concours de drive et un pour le concours d'approche

Inscriptions :

La fiche d'inscription des équipes devra être adressée au Gazelec Yvelines accompagnée du règlement
des joueurs de l'équipe

Le prix comprenant le green fee, les droits de jeu est de 33 € et de 26 € pour le repas
(chèque à l'ordre du Gazelec Yvelines).

Date limite des inscriptions : 7 mai 2015